

REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE DU CENTRE :

Le Maire informe l'Assemblée que le centre de protection industrielle de l'habitat a examiné les charpentes de l'école communale primaire LUDRES-centre.

Il apparaît que la charpente a subi d'importantes dégradations dues aux capricornes des maisons.

Un devis de traitement de la charpente et du solivage de cet immeuble communal est proposé pour un montant de 7 200 F 00.

Après délibération, l'Assemblée donne un accord de principe, sous réserve de l'examen du dossier par la Commission de l'entretien des bâtiments communaux.